

Réunion du Conseil Municipal
Du 4 août 2008
Compte-rendu

Présents : MM.BLOND, FAURE, CHALARD, BUISSON, MAZEAU, LE PECULIER, LUCHON, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, NADAUD, DEXET.

Absents : Néant

Excusés : M. GARREAU, KOWALSKI, PATAUD

Procuration : Mr KOWALSKI a donné procuration à Mme MORANGE

Mr GARREAU a donné procuration à Mr CHALARD

Secrétaire : Mme NADAUD

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du 7 juin 2008.

Chaque compte rendu sera transmis à tous les conseillers municipaux.

Hors ordre du jour, M. Le Maire présente au conseil municipal Mme NEGRE Nadège en expliquant quelles seraient ses fonctions au sein de la mairie dans la mesure où à compter du 1^{er} août elle a été recrutée sur le poste d'attaché en tant que chargée de mission. Son rôle n'est pas d'administrer la commune mais de faire avancer des dossiers particuliers afin d'en assurer une évolution et un suivi régulier.

Erratum : Sur le compte rendu du 07.06.08, il faut lire étang de baignade au lieu de étang de pêche.

Ordre du jour :

1. Réfection des bordures et trottoirs Avenue Pasteur, Allée des Thuyas et rue Pierre et Marie Curie.

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres par procédure adaptée a été lancé concernant la réfection des bordures et trottoirs. Il précise que le dossier a été retiré par 7 entreprises mais que 5 seulement ont répondu. Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres, établi par la DDE suite à la réunion d'ouverture des plis qui a eu lieu le 25 juillet 2008, dans lequel il ressort que l'ensemble des offres répondent aux critères du marché mais que l'entreprise CMCTP a fait la meilleure proposition pour un montant HT des travaux de 42 298€. Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de choisir l'entreprise CMCTP pour réaliser les travaux.

2. Personnel.

Horaires de la mairie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de Mme RUVEN concernant la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture de la mairie.

Proposition de Mme RUVEN : lundi au vendredi 8h30-12h / 14h-17h et le samedi 9h-11h45

Après discussion, le conseil municipal préférerait que la mairie ouvre à 9h00 et qu'elle ferme à 17h30 afin de répondre à la demande des administrés. Monsieur le Maire propose donc comme horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h30 et le samedi 9h-11h45. Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition faite par Mr le Maire et décide de mettre en place ces nouveaux horaires à compter du 15 septembre 2008.

Monsieur le Maire précise que le temps de travail des personnes effectuant l'accueil sera annualisé et ne générera pas de récupérations ou d'heures supplémentaires.

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat de Monsieur BOULEGUE arrive à terme au 31 août 2008. Pour des nécessités de service, le Maire propose au conseil la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2008 en vue de nommer Mr BOULEGUE sur ce poste. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la création du poste.

3. Assainissement

Redevance d'assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la redevance d'assainissement à hauteur de 2% sur la part fixe et la part proportionnelle.

Redevance au 01.07.07 : part fixe 14,85€
part proportionnelle 0,8084€

Proposition faite à compter du 01.01.09 : part fixe 15,15€
part proportionnelle 0,8246€

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation de la redevance d'assainissement telle que proposée ci-dessus par Mr le Maire.

Taxe de raccordement du village de Vignerie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour l'assainissement du village de Vignerie, un courrier a été envoyé à chaque habitant précisant le montant de la taxe de raccordement s'élevant à 3 500€. Après plusieurs remarques et une nouvelle étude du dossier, Monsieur le Maire envisage la révision de cette taxe à la baisse en comparaison de ce qui se pratiquait auparavant.

Après réflexion le Maire propose de fixer la taxe de raccordement à l'assainissement dans les villages à 1 500€. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire à 1 500€ et demande à ce qu'un courrier soit envoyé aux habitants pour préciser le nouveau montant de la taxe et que la différence sera supportée par l'ensemble des administrés.

4. Communauté de communes : Zone de Développement Eolien (ZDE)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'une ZDE par la communauté de communes sur le territoire des communes de Saint Laurent sur Gorre, Séreilhac et Gorre. Mr le Maire précise dans quel secteur de la commune se situera le projet et informe qu'un CD rom est à disposition pour consulter le projet. La communauté de communes nécessite l'avis de la commune concernant ce dossier et Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5. Questions diverses

Syndicat de musique : Monsieur le Maire donne la parole à Mme BOUGOUIN. Suite aux éléments exposés à la précédente réunion du 07.06.08, Mme BOUGOUIN expose trois alternatives proposées par le syndicat.

1. Maintien des cours en milieu scolaire moyennant la somme de 2 975€ + l'adhésion de 400€ soit un total de 3 375€
2. Acceptation du départ des communes qui en ont fait la demande en juin. Dans ce cas, le coût total pour la commune serait de 4 182€
3. Dissolution du syndicat

Après étude de chaque cas, le conseil municipal adopte à l'unanimité la solution n°1 et demande à ce que soit précisé dans la délibération que la commune s'oppose au départ des 5 communes.

Plan d'accessibilité handicapés :

Monsieur le Maire explique qu'il y a obligation d'une accessibilité aux bâtiments publics et aux commerces dans le bourg de la commune. Suite à la réunion avec la DDE, Monsieur le Maire soumet la possibilité de confier gratuitement l'étude diagnostic de ce plan à la DDE et le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission à la DDE.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Monsieur le Maire et le conseil municipal demande à ce qu'une délibération soit prise pour procéder à la modification du PLU dans les meilleurs délais.

Commissions communales : Pour clôturer la réunion, Monsieur le Maire demande à chaque responsable de l'informer sur l'activité de chaque commission.

Séance levée à 23h00.